



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau, Québec K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Defence Communications Division. (QD)

11 Laurier St./11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 8C2

Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> TIC3 Air, abris au point d'entrée a TIC3 Air, abris au point d'entrée au sol (GEP) des liaisons de données tactique	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8475-235521/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 009
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8475-235521	<b>Date</b> 2023-09-21
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$QD-028-29105	
<b>File No. - N° de dossier</b> 028qd.W8475-235521	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2023-09-26</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Garate, Oscar	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 028qd
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 355-3354 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



## N° de l'INVITACION

W8475-235521

Abris pour points terrestres d'entrée (PTE)

MODIFICATION # 9

Q&Rs # 3

#	Document	Question	Répondre
21	Appendice A1	Nous travaillons sur la sollicitation W8475-235521/A et quelques-uns de nos partenaires se renseignent sur les normes ANSI et ASTM qui sont référencées. En avez-vous une liste? Ils cherchent des éclaircissements sur les spécifications.	L'American Society for Testing and Materials (ASTM) englobe plus de 13 000 normes. Toutes les normes référencées et autres normes spécifiques peuvent être consultées sur <a href="http://www.astm.org">www.astm.org</a> . De même, l'American National Standards Institute (ANSI) se trouve sur <a href="http://www.ansi.org">www.ansi.org</a> .
22	Appendice A1	Nous avons besoin de précisions sur 7.2.0.4 à 7.2.0.9	7.2.0-4 à 7.2.0-7 Si la soumission du fournisseur exige l'utilisation d'une alimentation CC, le fournisseur doit proposer plusieurs options pour l'utilisation de l'alimentation CC dans l'abri. 7.2.0-6 Cette source d'alimentation secondaire est destinée à faire fonctionner les équipements essentiels au fonctionnement de l'abri pendant une durée limitée avant que les sources primaires ou alternatives puissent être activées. 7.2.0-8 Le Canada exige des entrées d'alimentation CC externes sur l'abri pour alimenter les systèmes requis lorsque l'alimentation électrique principale n'est pas utilisée. 7.2.0-9 Le Canada a besoin d'un connecteur OTAN de type 1 (conformément à la norme STANAG 4074) pour alimenter un moteur principal. Ceci est destiné à



			être utilisé pour les réparations sur le terrain si nécessaire.
23	Appendice A1	Nous avons besoin de précisions sur 7.3.1.0.5 et 7.3.3.0.1.	7.3.1.0-5 - L'abri ne devrait recevoir une alimentation CC que via la prise MS 3100E-32-5S. Le Canada ne souhaite pas que l'abri fournisse de l'électricité via cette prise. 7.3.3.0-1 - L'abri devrait posséder son propre panneau de distribution DC. Ce panneau doit posséder un espace supplémentaire pour soutenir les systèmes et sous-systèmes que le Canada a l'intention d'installer lors de la phase 2 de sa mise en œuvre.
24	Appendice A1	Combien de place et où se trouvent les panneaux solaires ? Existe-t-il un dessin ISO montrant l'espace ?	La taille du panneau solaire est décrite par NSN 6130-01-487-0035. Il n'existe aucun dessin ISO décrivant l'emplacement de ce chargeur. Le Canada restera flexible quant à l'emplacement du panneau solaire tant que la proposition du soumissionnaire est conforme à 7.7.0-2.
25	Appendice A1	En 4.10.0-2 – il est indiqué que la salle mécanique doit être construite pour ne pas être classée comme emplacement dangereux selon la CCE (article 18). Nous considérons cela comme une préoccupation car le réservoir de carburant doit également être stocké dans la salle mécanique et je ne suis pas un expert, même si je pense que cela classerait la pièce entière et les pièces adjacentes comme pièces dangereuses pour l'électricité. Comment sommes-nous censés rendre cette pièce non dangereuse ? Ou y a-t-il un niveau de danger acceptable (pièce adjacente) ?	Le fournisseur doit consulter un ingénieur professionnel qualifié et agréé pour s'assurer que la conception proposée ne constitue pas une zone dangereuse.
26	Appendice A1	Quel type de système d'extinction automatique d'incendie est recommandé ?	Il n'y a pas de système spécifique recommandé, le fabricant peut choisir un système d'extinction d'incendie conformément aux exigences énumérées à l'annexe A1.



27	Appendice A1	Les délais indiqués dans le cahier des charges sont-ils des délais fermes requis pour l'entretien et les réparations ?	Tous les horaires sont fermes et conformes aux délais d'entretien et de réparation des abris actuellement utilisés par les FAC.
28	Annexe C	Dans la matrice de notation des exigences cotées, je ne parviens pas à trouver certains des « numéros d'exigences en matière d'hébergement ». Ex. 1.6 & 1.6.1, 1.6 & 1.6.2, 1.4.3, 5.7 & 5.7.1, et 5.7 & 5.7.2 (5.7 & 5.7.1 & 5.7.2 existent dans les spécifications bien qu'ils ne soient pas associés à la livraison du abris). Avez-vous ces spécifications, si oui merci de les envoyer.	Un amendement sera publié pour modifier ce texte :  1.4 et 1.4.3 passent à 1.3 et 1.3.1 1.6 et 1.6.1 passent à 1.4 et 1.4.1 1.6 et 1.6.2 passent à 1.4 et 1.4.2 5.7 et 5.7.1 passent à 1.5 et 1.5.1 5.7 et 5.7.7 passent à 1.5 et 1.5.2

**Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés**

---